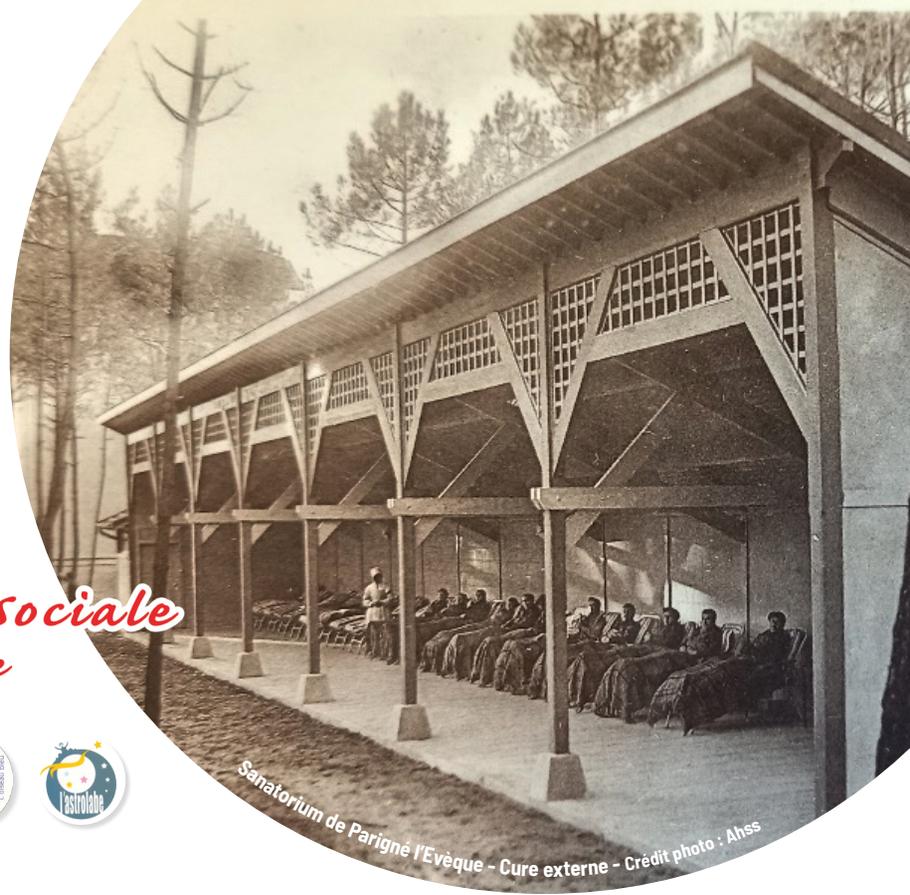




Association  
d'Hygiène sociale  
de la Sarthe



Sanatorium de Parigné l'Evêque - Cure externe - Crédit photo : AHSS

## Notre association célèbre son centenaire

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe



Cure 1<sup>er</sup> étage Parigné l'Evêque - Crédit photo : AHSS

La vision de ses fondateurs était de prendre en charge le fléau que représentait la tuberculose à l'époque, mais aussi de s'occuper de l'éducation hygiéniste et de lutter contre les maladies vénériennes, le cancer et la mortalité infantile. Le leitmotiv était et restera : « Prévenir, dépister, éduquer ».

Sous l'impulsion du Dr Gallouedec sera ouvert en 1932 un sanatorium à Parigné l'Evêque. En 1937, le sanatorium pour enfants ouvre, les enfants sains étant envoyés au préventorium de Précigné. Déjà le caractère multisite de l'AHSS était apparent.

L'avènement des antibiotiques spécifiques en 1947 et la vaccination obligatoire par le BCG en 1950 va progressivement amener à une quasi-éradication de la tuberculose.

En 1971, le sanatorium sera alors reconverti en centre médical de rééducation et le préventorium pour enfants en institut médico-éducatif. De plus, l'AHSS anime le comité départemental d'éducation à la santé et le centre d'hygiène alimentaire et d'alcoologie.

Progressivement, l'AHSS va ouvrir des structures variées, l'hospitalisation à domicile (HAD) en 2000, les soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur le Mans en 2004, l'intégration scolaire avec la classe délocalisée de l'IME à Parigné l'Evêque, l'accueil d'enfants autistes et le SESSAD (soins éducatifs à domicile). L'ouverture de l'hospitalisation de jour au Pôle Santé Sud en 2008, confirme les évolutions attendues en soins de suite et réadaptation.

Dernièrement, les fusions avec les SSIAD (soins infirmiers à domicile) de SPAY, Conlie, La Flèche et Sablé sur Sarthe ont permis un développement vers les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en faisant reconnaître les équipes spécialisées. Enfin, la dernière mesure, en 2019, est l'ouverture du SESSAD précoce pour les autistes de 0 à 3 ans.

Les projets ne manquent pas, mais gardons toujours à l'esprit ce qui fait la particularité remarquable de notre association « Soigner, Éduquer, Accompagner ». Une centenaire qui se porte bien grâce à nous tous. Soyons fiers d'en être !

Jean Michel VERRET

## L'édito

Serge TESSIER, Président AHSS

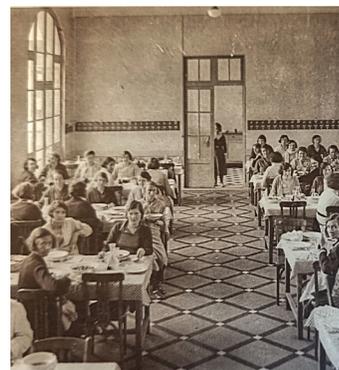
Mesdames, Messieurs,

*Saluons tout d'abord un événement historique, avec les 100 ans, le 15 avril dernier, de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe.*

*Elle a su s'adapter tout au long de son existence pour apporter une réponse aux besoins des sarthois, à l'instar du Centre Médical François Gallouedec qui propose depuis peu une télé-expertise médicale pour les patients souffrant d'hypertension déformante acquise, du CSAPA Molière qui offrira, dès le mois de juin, la possibilité de consulter directement en ligne, ou de L'IME L'Astrolabe qui se lance dans un nouveau projet Handi-chien, qui permettra de mettre en place la médiation par l'animal avec les enfants de l'institut.*

*Le Bureau a choisi d'accorder sa confiance à Monsieur Federico SCANNAPIECO, afin qu'il conduise en tant que Directeur Général, l'ensemble des projets de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe. Nous lui souhaitons la bienvenue !*

Bonne lecture.



Le réfectoire des femmes - Crédit photo : AHSS

### AHSS - Lettre d'information (information interne uniquement)

Tous les numéros sont consultables sur le site [www.ahs-sarthe.asso.fr](http://www.ahs-sarthe.asso.fr)

N°ISSN 2104-1717  
Dépôt légal mai 2021

**Directeur de la publication :**  
Serge TESSIER, Président

**Comité de rédaction :**  
Martine CHAMBON, Claire PERBET,  
Hélène GOUBIL, Joël BARAULT,  
J.Michel VERRET, Laurent DELAUNAY,  
Federico SCANNAPIECO

92-94, rue Molière - 72000 Le Mans  
Téléphone: 02 43 50 32 40  
Courriel: [ahss@ahs-sarthe.asso.fr](mailto:ahss@ahs-sarthe.asso.fr)



## Accord sur les entretiens professionnels

Un avenant à l'accord d'entreprise relatif à l'organisation du temps de travail et aux conditions de travail au sein du Pôle Personnes Agées de l'AHSS a été signé le 10 décembre 2020. Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Cet avenant permet de redéfinir la répartition du temps de travail et les modalités d'acquisition des repos compensateurs (RCS).

Ainsi, le temps de travail de toutes les aides-soignantes est d'une durée identique de 5h30 par jour travaillé.

En voici les principales modalités :  
Pour les salariés aides-soignants, le

cycle est de 8 semaines et le temps de travail du matin et du soir est identique et équivalent à 5h30min pour tous les salariés, auquel pourra s'ajouter à l'horaire du matin une réunion hebdomadaire de transmissions de 2h00. Toutes les aides-soignantes effectueront des soirs en semaine et le week-end.

Pour les salariés non cadres autres que les aides-soignants, le cycle est de 1 ou 2 semaine(s), sur la base de 7h18min par jour (soit 36h30min par semaine pour un temps plein).

Pour les salariés cadres, le cycle est de 1 ou 2 semaine(s), sur la base de

7h23min par jour (soit 36h54min par semaine pour un temps plein).

Les RCS sont calculés sur le temps de travail effectué en plus de l'horaire de base auquel est ajouté une majoration de 25%. Ils sont proratisés en cas d'absences telles que maladie, maternité, accident du travail, congé parental, etc.

Pour les salariés à temps partiel, le nombre de jours de repos compensateur est proportionnel aux droits acquis pour un salarié à temps complet.

Claire PERBET, Marc SORLIN

## La télémédecine au CSAPA Molière

CSAPA

Pour la Sarthe, territoire prioritaire au regard de la densité médicale, l'A.R.S. a financé du matériel informatique afin de développer la télémédecine pour les usagers du CSAPA Molière.

Le GCS e-Santé assure la mise en place des outils et la formation des professionnels.

Ainsi, le CSAPA Molière, à compter de la mi-juin, pourra proposer des consultations en ligne à des patients déjà suivis, bénéficier de télé-expertise avec le CHU de Nantes pour les addictions comportementales et organiser des rendez-vous à 3 : expert, professionnel du CSAPA et patient.

Magali LEFEUVRE

## Nouveau Directeur Général à l'AHSS

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

Notre association accueille depuis le 6 avril 2021 son nouveau Directeur Général, Monsieur Federico Scannapieco. Issu d'une formation de Docteur en pharmacie, il a exercé son métier de pharmacien pendant une dizaine d'années, il a ensuite pris la direction d'une clinique en Alsace, puis d'une polyclinique à Laval. Après la découverte progressive de nos différents établissements, il s'engage à développer les orientations du projet associatif.



## Projet Handi-chien

IME L'Astrolabe



Crédit photo : Association Handi-chien

L'IME développe un projet Handi-chien au service de l'établissement, et des autres structures de l'association. Cette médiation animale est particulièrement adaptée aux publics fragiles comme les personnes en situation de handicap ou en service de soins de suite et de réadaptation.

Le projet nécessite de passer par plusieurs étapes de formation, d'habilitation et d'accueil d'un chien. Ce projet va pouvoir avancer rapidement grâce à la fondation BPO Grand Ouest qui remettra un chèque de 4000€ à l'établissement.

Anne GAUME

## Télé-expertise médicale en Sarthe

Centre Médical François Gallouedec

La plate-forme régionale de télémédecine permet la réalisation de téléconsultations mais également de télé-expertise. Plusieurs télé-expertises sont déjà déployées en Sarthe : Dermatologie, Diabétologie Cardiology.

Depuis le 15 février, le Centre Médical François Gallouedec propose une télé-expertise qui s'adresse aux patients victimes d'hypertonie déformante acquise. Elle est définie comme : toute déformation articulaire ou réduction d'amplitude et augmentation de la résistance à la mobilisation passive quelle que soit la cause et à l'origine d'une gêne fonctionnelle, d'un inconfort et de toute autre limitation dans les activités de vie quotidienne.

Ces déformations sont particulièrement fréquentes chez les personnes âgées vivant en milieu institutionnel : 24 % des

personnes vivant en EHPAD, 37 % des personnes en Unités de Soins Longue Durée.

Ces déformations entraînent un retentissement fonctionnel important avec une gêne pour la toilette, l'habillage, mais également une aggravation très importante des douleurs avec détérioration de l'état psychologique des patients.

Le Docteur Gay, médecin de Médecine Physique et de Réadaptation, et Sophie Brin, ergothérapeute du Centre Médical François Gallouedec, pourront répondre aux besoins des patients vivant en institution à la demande de leur médecin traitant, du médecin coordinateur de l'établissement ou des membres de l'équipe soignante qui sont confrontés aux difficultés de prise en charge au quotidien.

Docteur Stéphane GAY



Crédit photo : R.Ashour, R.Tintner et J.Jankovic

## ZOOM

Vaccination Covid19

CMFG : 80% du personnel  
HAD : 85% du personnel